

**COMPTE RENDU DU PROCES VERBAL**  
**CONSEIL MUNICIPAL DE LA MAIRIE DE BEAUPUY**

**SEANCE DU VENDREDI 8 SEPTEMBRE 2017**

**Sous la présidence de M. Maurice GRENIER, Maire**

**Étaient présents, Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :**

Messieurs Maurice GRENIER, Christian GALLAIS, Jean-Louis DATSIRA, Patrick PERIC, Michel FEUGA  
Mesdames Henriette DAVID, Maryline CANNESANT, Annie COLIN, Patricia TERMOSIRIS, Céline MATRE

**Absents sans procuration : /**

**Absents ayant donné procuration :**

Madame Christine BIANCHIN à Monsieur Maurice GRENIER  
Monsieur Freddy DUHAMEL à Monsieur Jean-Louis DATSIRA  
Monsieur David MAMAN à Madame Annie COLIN  
Monsieur David LEWIN FLEUR à Madame Henriette DAVID  
Madame Marie-Madeleine MONFORT PERRIN à Monsieur Christian GALLAIS

**Secrétaire de séance** : Madame Maryline CANNESANT

**Début de séance : 21 heures**

Lecture et approbation du Compte rendu de la dernière séance du Conseil Municipal du 27.06.2017.

**☞ Avant de démarrer la séance, Monsieur Le Maire, demande au Conseil Municipal l'autorisation d'inclure un point urgent :**

**Décision modificative n° 1**

Le Conseil Municipal, acceptant cette demande, le point sera porté à la fin de l'ordre du jour.

**1) SDEHG – Adhésion au groupement de commandes Tarifs Bleus**

Vu la loi du 7 décembre 2010 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité,

Vu l'Ordonnance N° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux Marchés Publics et notamment son Article 28,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le regroupement des acheteurs publics d'électricité est un outil qui, non seulement, leur permet d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence mais, également, assure une maîtrise de leur budget d'énergie,

Considérant que le SDEHG organise un groupement de commandes pour l'achat d'électricité relatif aux Tarifs « Bleus » (puissances inférieures ou égales à 36 KVA) auquel les collectivités et établissements publics du département peuvent être membres,

Considérant que le SDEHG lance cette consultation pour une durée de deux ans,

Vu la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité jointe en annexe,

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante, décide, à l'unanimité des membres présents :

- d'adhérer au dudit groupement de commandes relatif aux Tarifs « Bleus » et d'accepter les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité, annexée à la présente délibération,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de groupement,
- d'autoriser le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes relatif aux Tarifs « Bleus », pour le compte de la commune.

## **2) SDEHG – Extension éclairage public**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la demande de la commune du 7 août 2017, concernant l'extension de l'éclairage public route de Castelmaurou, allée de l'Église et chemin Caysaguel – référence 2 AS 89, le SDEGH a réalisé les Avants Projets Sommaires :

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve à l'unanimité des membres présents les Avants Projets Sommaires
- Décide de retenir l'option n° 2
- Décide de couvrir la part restant à la charge de la commune sur ses fonds propres.

## **3) SDEHG – Pose de 29 prises sur mâts existants**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la demande de la commune du 31 juillet 2017, concernant la pose de 29 prises sur mâts existants pour illumination – référence 2 BT 159, le SDEGH a réalisé l'Avant Projet Sommaire :

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve à l'unanimité des membres présents l'Avant Projet Sommaire
- Décide de couvrir la part restant à la charge de la commune sur ses fonds propres.

## **4) SDEHG – Mise en conformité des feux tricolores**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la demande de la commune du 18 août 2017, concernant la rénovation du matériel du carrefour à feux tricolores (RD112), le SDEGH a réalisé l'Avant Projet Sommaire :

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve à l'unanimité des membres présents l'Avant Projet Sommaire
- Décide de couvrir la part restant à la charge de la commune sur ses fonds propres.

## **5) Adhésion du Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée du Girou (SIAH) au SBHG**

Au cours de sa séance du 6 juillet 2017, le Comité Syndicat du Bassin Hers Girou s'est prononcé favorablement sur la demande d'adhésion du Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée du Girou (SIAH de la Haute Vallée du Girou).

Au terme de cette délibération, le Comité Syndical a accepté le transfert total des compétences du SIAH de la Haute Vallée du Girou au SBHG, qui conduira à la dissolution du SIAH de la Haute Vallée du Girou dont les collectivités membres seront concomitamment intégrées au SBHG.

Il est précisé que ce processus entre dans le projet de Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale dans un objectif de rationalisation des structures œuvrant sur un même projet. De plus, cette démarche s'inscrit parfaitement dans le dispositif posé par la loi MAPTAM du 27 janvier 2014, laquelle prône la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations sur des unités hydrographiques de référence cohérente.

Conformément aux articles L Vu l'article L5711-4, L5211.18 et suivant le Code Général des Collectivités Territoriales il a été demandé de procéder à une consultation de notre Conseil Municipal.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**Accepte** l'adhésion du SIAH de la Haute Vallée du Girou au SBHG.

## **6) Autorisation de signature d'une convention ALSH (mercredi matin-école) avec l'association LE&C Grand Sud**

Monsieur le Maire expose :

Suite à la réforme des rythmes scolaires, il a été mis en place un accueil loisir sans hébergement le mercredi matin (7h30 – 12h30) géré par l'association LE&C Grand Sud.

Il convient donc afin de fixer le cadre et les modalités de fonctionnement d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention avec cette association.

Ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte cette convention à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017
- mandate M. le Maire afin qu'il signe cette convention avec l'association LE&C Grand Sud.

## 7) Décision modificative n° 1

Monsieur le Maire informe le conseil municipal, afin de pallier au montant en dépense du fonds de péréquation, il convient de procéder à un virement de crédits.

Désignation	Budgété avant DM	Diminution	Augmentation	Budget après DM
Total des chapitres mouvementés par la DM	26 200.00 €	-2 300.00 €	2 300.00 €	26 200.00 €
<b>014 Atténuations de produits</b>	<b>6 200.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>2 300.00 €</b>	<b>8 500.00 €</b>
739223/014	6 000.00 €	0.00 €	2 300.00 €	8 300.00 €
<b>022 Dépenses imprévues de fonctionnement</b>	<b>20 000.00 €</b>	<b>-2 300.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>17 700.00 €</b>
022/022	20 000.00 €	-2 300.00 €	0.00 €	17 700.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents accepte cette proposition et autorise Monsieur le Maire à procéder à ces mouvements de crédit.

### Questions diverses :

- Procédure en cours pour le chauffeur qui a endommagé le feu tricolore
- Vol dans les vestiaires : arrêt des malfaiteurs par la gendarmerie

### Fin de séance :

La séance est levée à 21h50